

## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION QUANT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction et le conseil d'administration de l'AOE sont responsables des états financiers et de tous les autres renseignements fournis dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'AOE observe les plus hautes normes d'intégrité de son secteur. Pour protéger ses éléments d'actif, l'Agence dispose d'une gamme de contrôles et de procédés financiers internes rigoureux qui établissent un juste équilibre entre les avantages et les coûts. La direction a conçu et continue d'exécuter des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion pour fournir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière qu'elle diffuse, conformément aux règlements de l'Agence. Des vérifications internes sont réalisées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion des biens, et des rapports sont présentés à la haute direction.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de contrôle financier et interne. Le conseil d'administration et son comité de la vérification et des finances se réunissent tous les trimestres pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois l'an pour examiner les états financiers et le rapport de l'auditeur externe, ainsi que pour recommander au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de les approuver.

La vérificatrice générale a examiné les états financiers. Elle a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur indépendant explique la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.



Nevin McKeown  
Président et chef de la direction



Tristina Singh  
Directrice, Finances (intérimaire)

Toronto (Ontario)  
Le 9 juillet 2020



## *Rapport de l'auditeur indépendant*

À l'Agence ontarienne des eaux

### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Agence ontarienne des eaux (« l'AOE »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AOE au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'AOE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'AOE a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AOE.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AOE;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AOE à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AOE à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)  
Le 9 juillet 2020

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

# ÉTATS FINANCIERS 2019

État de la situation financière au 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme :</b>		
Encaisse et placements à court terme (note 3a)	53 352	45 410
Comptes clients, montant net		
Municipalités et autres clients (note 3b)	43 386	35 388
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs	34	169
Taxe de vente harmonisée à recevoir	4 593	2 634
Charges payées d'avance	1 113	4 424
Partie à court terme des sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées (note 2)	247	67
	<b>102 725</b>	<b>88 092</b>
<b>Actif à long terme :</b>		
Placements dans des dépôts à terme (note 3a)	23 761	32 386
Sommes à recevoir sur placements relatifs aux installations de distribution d'eau et de traitement des eaux usées (note 2)	51	98
Prêt non remboursé – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (note 3c)	120 000	120 000
Immobilisations corporelles, montant net (note 4)	11 535	7 988
	<b>155 347</b>	<b>160 472</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>258 072</b>	<b>248 564</b>
<b>Passif et actif net</b>		
<b>Passif à court terme :</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	21 196	21 037
Partie à court terme des avantages sociaux futurs (note 8a)	6 265	5 292
	<b>27 461</b>	<b>26 329</b>
<b>Passif à long terme :</b>		
Avantages sociaux futurs (note 8a)	7 757	9 018
<b>Actif net</b>	<b>222 854</b>	<b>213 217</b>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>258 072</b>	<b>248 564</b>

Engagements et éventualités (note 5) (note 7)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

## État des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Produits d'exploitation des services publics :</b>		
Exploitation des services publics	212 611	203 716
Autres activités	939	1 431
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>213 550</b>	<b>205 147</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>		
Salaires et avantages sociaux (notes 8a et 8 b)	81 862	79 670
Autres charges d'exploitation	123 712	120 209
Amortissement des immobilisations corporelles	2 668	2 342
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>208 242</b>	<b>202 221</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics</b>	<b>5 308</b>	<b>2 926</b>
<b>Intérêts à recevoir sur les placements et les prêts non remboursés et installations en construction après déduction des charges</b>	<b>4 318</b>	<b>3 505</b>
<b>Sommes à recevoir de prêts (note 2)</b>	<b>17</b>	<b>912</b>
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>9 643</b>	<b>7 343</b>
<b>Actif net, solde d'ouverture</b>	<b>213 217</b>	<b>205 881</b>
<b>Rajustement de l'actif net (note 6)</b>	<b>(6)</b>	<b>(7)</b>
<b>Actif net, solde de clôture</b>	<b>222 854</b>	<b>213 217</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

## État des flux de trésorerie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

(en milliers de dollars)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
<b>Encaisse générée par les activités d'exploitation (ou utilisée aux fins de ces activités)</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges – exploitation des services publics	5 308	2 926
Éléments n'ayant aucune incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 668	2 342
Diminution des charges au titre des avantages sociaux futurs	(1 261)	(69)
	6 715	5 199
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Comptes clients	(9 822)	(2 574)
Charges payées d'avance	3 311	(3 584)
Comptes fournisseurs et charges à payer	159	4 220
Indemnités de départ	973	663
	(5 379)	(1 275)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>1 336</b>	<b>3 924</b>
<b>Encaisse provenant d'activités de placement</b>		
Intérêts	4 318	3 505
Principal remboursé sur des prêts	(133)	148
Diminution des dépôts à long terme	8 625	15 011
Somme à recevoir des prêts	17	912
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement</b>	<b>12 827</b>	<b>19 576</b>
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations</b>		
Immobilisations corporelles acquises	(6 215)	(4 170)
<b>Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement</b>		
Évolution de l'actif net	(6)	(7)
<b>Augmentation de l'encaisse et des placements à court terme</b>	<b>7 942</b>	<b>19 323</b>
<b>Encaisse et placements à court terme, solde d'ouverture</b>	<b>45 410</b>	<b>26 087</b>
<b>Encaisse et placements à court terme, solde de clôture</b>	<b>53 352</b>	<b>45 410</b>

## GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 aux termes de la Loi de 1993 sur le plan d'investissement (la « Loi »).

L'Agence a pour mission :

- (a) d'aider les municipalités, le gouvernement de l'Ontario et d'autres particuliers ou organismes à fournir des services d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées et d'autres services connexes en finançant, planifiant, aménageant, construisant et prodiguant ces services;
- (b) de financer et promouvoir la mise au point, la mise à l'essai, la démonstration et la commercialisation de technologies et de services pour le traitement et la gestion de l'eau, des eaux usées et des eaux pluviales;
- (c) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario et ailleurs afin de protéger la santé humaine et l'environnement et d'encourager la conservation des ressources en eau;
- (d) d'exécuter les activités décrites aux dispositions a) et b) en Ontario de façon à étayer les politiques provinciales relatives à l'utilisation des terres et des établissements.

L'Agence est exonérée des impôts fédéraux et provinciaux sur le revenu.

### 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

L'Agence est classée en tant qu'organisme gouvernemental sans but lucratif aux fins de la présentation de l'information financière. Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux entités comptables provinciales prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) du Canada. L'Agence a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif qui comprennent les chapitres de la série 4200. Les principales conventions comptables sont les suivantes :

#### (a) Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme sont comptabilisés en fonction du coût. Les intérêts accumulés sont inscrits dans les comptes débiteurs.

#### (b) Immobilisations corporelles

Les principales charges d'immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire comme suit :

Logiciel	2 à 7 ans
Systèmes informatiques	7 ans
Mobiliers et agencements	5 ans
Matériel roulant	4 à 20 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Machines et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

#### (c) Comptabilisation des revenus

Les revenus relatifs à des contrats conclus avec les clients pour l'exploitation des installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées, qui reposent sur un prix annuel établi, sont constatés suivant des montants mensuels égaux, tel qu'ils ont été gagnés.

Les revenus relatifs aux contrats conclus avec les clients et fondés sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent un taux de marge, ou sur le recouvrement des coûts auxquels s'ajoutent des frais de gestion fixes, sont constatés au moment où ces coûts sont engagés.

Les revenus relatifs au travail effectué pour des clients hors du cadre du contrat d'exploitation et d'entretien, comme les réparations d'immobilisations relatives à l'équipement, sont constatés quand les coûts

## Notes afférentes aux états financiers 31 décembre 2019

sont engagés et, en principe, incluent une marge prédéterminée sur le coût de revient.

### (d) Instruments financiers

Un instrument financier est un actif qui finira par être réglé en espèces.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur coût, qui est plus ou moins égal à la juste valeur.

Les instruments financiers sont les suivants : encaisse et placements à court terme, débiteurs, sommes à recevoir, dépôts à terme, prêts en cours, créditeurs et charges à payer, et futurs avantages sociaux.

Aucun état de réévaluation des gains et des pertes n'a été préparé parce que tous les instruments financiers sont évalués au prix coûtant et qu'il n'y a pas de variation à comptabiliser pour la juste valeur.

### (e) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les éléments d'actif et de passif à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés pour les revenus et les dépenses de l'exercice. Les éléments importants sur lesquels portent de telles estimations et hypothèses sont notamment la charge d'amortissement, les charges à payer et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements additionnels deviennent disponibles.

## 2. SOMMES À RECEVOIR SUR LES INVESTISSEMENTS DANS LES INSTALLATIONS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Ces investissements représentent la partie principale en souffrance des sommes à recevoir de clients pour les charges d'immobilisations engagées en leur nom par l'Agence, ainsi que les frais de fonctionnement recouvrables, le cas échéant, non facturés.

Les sommes à recevoir sur les investissements s'appuient sur des ententes qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,72 % et 8,85 %. L'échéancier de remboursement du capital pour les investissements se présente ainsi :

<i>(période de 12 mois commençant en janvier)</i>	<i>(en milliers de dollars)</i>
2020	247
2021	18
2022	19
2023	14
	<b>298</b>
Moins : Partie à court terme	<b>(247)</b>
	<b>51</b>

En août 1999, l'Agence a conclu une entente de prêt pour financer la construction d'un réseau de canalisation d'eau qui a été terminée en mai 2000. Le solde non remboursé du prêt, y compris l'intérêt accumulé, était de 18,6 millions de dollars au 31 décembre 2005. L'Agence a reconnu qu'il s'agissait d'un prêt douteux et, par conséquent, le montant du prêt, soit 18,6 millions de dollars, fait l'objet d'une provision pour créances douteuses. En septembre 2019, l'Agence a recouvré un montant de 0,017 million de dollars (0,912 million de dollars en 2018), ce qui a été comptabilisé en réduction de la provision pour créances douteuses.

À l'exception de la provision décrite dans la présente note, il n'y a pas de provision établie pour les sommes à recevoir sur les investissements.



Notes afférentes aux états financiers  
31 décembre 2019

### 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### (a) Liquidités et investissements

L'Agence a 77,1 millions de dollars dans des dépôts bancaires et des dépôts à terme. Ce montant est réparti comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
Dépôts bancaires	8 966
Dépôts à terme venant à échéance dans l'année (taux d'intérêt allant de 2,10 % à 3,05 %)	<u>44 386</u>
Liquidités et placements à court terme	53 352
Dépôts à terme venant à échéance d'ici deux ans (taux d'intérêt allant de 2,35 % à 2,48 %)	<u>23 761</u>
	<hr/> <b>77 113</b>

La juste valeur des dépôts bancaires et des dépôts à terme approche leur valeur comptable.

#### (b) Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond au total des placements de fonds liquides et à court terme, des débiteurs, des placements dans des dépôts à terme, des sommes à recevoir et des prêts en cours.

Le risque de crédit de l'Agence est faible, car les débiteurs proviennent de municipalités et sont généralement payés en entier. Des examens de la cote de crédit sont effectués pour les clients autres que les municipalités. Tous les dépôts bancaires et placements à court terme sont détenus par de grandes banques à charte canadiennes.

Voici le détail des sommes à recevoir de municipalités et d'autres clients :

<i>(en milliers de dollars)</i>	
0 à 60 jours	37 601
61 à 90 jours	1 997
91 à 120 jours	1 782
121 à 150 jours	320
Plus de 151 jours	1 686
<b>Total des débiteurs, municipalités et autres clients</b>	<hr/> <b>43 386</b>

Un débiteur est considéré comme étant compromis lorsque le processus de règlement de différend a échoué et que le compte est transmis à un avocat pour que d'autres mesures soient prises. Au 31 décembre 2019, un compte a été considéré comme douteux. Les soldes impayés s'élevaient au total à 0,1 million de dollars (2018 – 0,4 million de dollars). Le montant net des débiteurs comprend une provision pour créances douteuses correspondant à 25 % des débiteurs datant de plus de 60 jours. L'Agence estime que cette pratique atténue le risque de provision incorrecte.

#### (c) Risque de flux de trésorerie

L'Agence a consenti à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier un prêt de 120 millions de dollars ayant pour date d'expiration le 1<sup>er</sup> mars 2023 et assorti d'un taux d'intérêt variable de quatre points de base inférieur à la moyenne mensuelle du taux offert en dollars canadiens. De plus, ses dépôts bancaires et à terme sont tributaires des taux d'intérêt en vigueur. L'Agence est donc exposée à un risque de flux de trésorerie lié aux fluctuations des taux d'intérêt.

**Notes afférentes aux états financiers**  
**31 décembre 2019**

**(d) Autres**

L'Agence est exposée à un faible risque associé aux coûts de l'électricité et des produits chimiques, car la plupart des contrats sont structurés de façon à transmettre ces coûts au client.

Mis à part les risques décrits dans les présentes notes, l'Agence n'est pas exposée à d'autres risques de change, de liquidité ou de prix autres sur ses instruments financiers.

**Notes afférentes aux états financiers**  
**31 décembre 2019**

**4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<i>(en milliers de dollars)</i>	Coût	Amortissement cumulé	Net 31 décembre 2019	Net 31 décembre 2018
Logiciel	9 931	4 765	5 166	3 216
Systèmes informatiques	1 584	1 420	164	356
Mobilier et agencements	97	58	39	50
Matériel roulant	4 006	3 466	540	496
Matériel informatique	4 323	2 288	2 035	1 018
Machines et équipement	982	594	388	443
Améliorations locatives	359	330	29	70
Logiciels en développement	1 907	-	1 907	2 339
Améliorations locatives en cours	1 267	-	1 267	-
	24 456	12 921	11 535	7 988

Le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie d'un montant maximal de 14,7 millions de dollars pour les exercices 2012 et ultérieurs afin de moderniser la technologie de l'information utilisée pour l'exploitation et l'entretien ainsi que l'infrastructure de l'Agence. Au 31 décembre 2017, 12,9 millions de dollars avaient été dépensés et le projet est maintenant terminé. En 2017, le conseil d'administration a approuvé des dépenses d'immobilisations et de réingénierie du Programme de renouvellement des activités (PRA) de l'Agence, dont la mise en œuvre a commencé en 2018, d'un montant maximal de 27,8 millions de dollars. Le PRA est axé sur des investissements stratégiques dans l'infrastructure, les systèmes de TI et les pratiques commerciales. Au 31 décembre 2019, les dépenses se chiffraient à 8,8 millions de dollars, dont 6,7 millions de dollars ont été comptabilisés, incluant 1,9 million de dollars dans le cadre de projets permanents. De plus, 1,3 million de dollars ont été comptabilisés à l'actif pour la construction en cours du nouveau siège social de l'AOE.

**Notes afférentes aux états financiers**  
**31 décembre 2019**

**5. ENGAGEMENTS RELATIFS À LA LOCATION**

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation relativement à l'ensemble du matériel de bureau, des locaux et des véhicules se répartissent comme suit :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
2020	2 800
2021	2 481
2022	1 966
2023	1 412
2024	1 047
Par la suite	5 630
	<b>15 336</b>

En janvier 2019, l'Agence a conclu un bail pour son siège social au 2085, rue Hurontario, à Mississauga. Le nouveau bail, d'une durée de 10 ans, prévoit des paiements de location totalisant au moins 5,4 millions de dollars pendant cette période. Le bail commence le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et se termine le 30 juin 2030. Le bail actuel du siège social a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2020 en raison des incertitudes liées à la COVID-19. Le siège social de l'AOE déménagera à Mississauga en 2020.

**6. ACTIF NET**

Lorsque l'Agence a été créée, le solde d'ouverture de l'actif net a été fourni par la province de l'Ontario sous forme de la valeur comptable de l'actif net au-delà des obligations prises en charge.

Les redressements ultérieurs du solde visent les coûts, comme les frais juridiques, qui ont trait aux biens reçus par la province de l'Ontario lorsque l'Agence a été créée.

**7. ÉVENTUALITÉS**

**(a) Passif éventuel**

L'agence est mise en cause dans diverses réclamations fondées en droit découlant du

cours normal des activités, dont le résultat ne peut être déterminé pour le moment. La plupart des réclamations fondées en droit sont couvertes par une assurance dont la franchise varie entre 5 000 \$ et 100 000 \$, selon le moment où s'est produit l'événement ayant donné lieu à la réclamation et la nature de celle-ci.

**(b) Lettres de crédit**

L'Agence a une marge de crédit de 50 millions de dollars auprès de la Banque Royale du Canada. Au 31 décembre 2019, 16,9 millions de dollars (2018 – 16,4 millions de dollars) de cette marge de crédit avaient été utilisés pour accorder des lettres de crédit à des municipalités, conformément à leur contrat d'exploitation et d'entretien.

**8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

**(a) Avantages sociaux futurs autres que les régimes de retraite**

L'Agence doit verser les prestations de fin d'emploi prévues par la loi, les vacances non payées et les indemnités pour accidents du travail.

Le coût de ces avantages sociaux futurs a été évalué à 14,0 millions de dollars (2018 – 14,3 millions de dollars), dont un montant de 6,3 millions de dollars (2018 – 5,3 millions de dollars) représente un élément du passif à court terme. Le montant imputé à l'état des revenus en 2019 était de 0,9 million de dollars (2018 – 0,1 million de dollars) et est inclus dans le poste des salaires et des avantages sociaux de l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

La partie des avantages sociaux futurs représentant les indemnités de départ totalisait 6,3 millions de dollars, dont 3,7 millions de dollars à long terme. La partie à long terme a été calculée en fonction des hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 2,39 % (2018 – 2,23 %) et nombre d'années estimé avant le

## Notes afférentes aux états financiers 31 décembre 2019

départ à la retraite de chaque employé. En raison des changements apportés à la politique relativement à ces avantages sociaux, aucune hypothèse n'a été émise en ce qui a trait à l'augmentation des salaires et traitements (2018 – zéro pour cent). Ces hypothèses constituent la meilleure estimation de la direction.

Les avantages sociaux futurs comprennent une obligation estimative de 3,0 millions de dollars (2018 – 3,6 millions de dollars) au titre des indemnités pour accidents du travail. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents en date du 31 décembre 2018 fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

La direction est d'avis que le solde du 31 décembre 2019 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif estimé de l'obligation liée à la CSPAAT sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant actualisé.

### (b) Régime de retraite

Les employés à temps plein de l'Agence participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO), qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la CRF et copromoteur de la CR-SEFPO, établit les paiements annuels de l'Agence pour les caisses. Comme les promoteurs sont chargés de veiller à ce que les caisses de retraite soient financièrement viables, tout excédent ou déficit actuariel non financé découlant des évaluations actuarielles prévues par la loi ne sont ni des biens ni des obligations de l'Agence. Les paiements annuels de l'Agence de 5,3 millions de dollars (2018 – 5,0 millions de dollars) sont inclus dans les salaires et les avantages sociaux figurant dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'actif net.

## 9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Du fait de la relation de l'Agence avec la province, les opérations suivantes entre apparentés existent :

- (i) L'Agence a reçu des revenus de 2,5 millions de dollars (2018 – 3,8 millions de dollars) de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- (ii) L'Agence a reçu des revenus de 1,2 million de dollars (2018 – 2,2 millions de dollars) du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- (iii) L'Agence a reçu des revenus de 1,3 million de dollars (2018 – 0,6 million de dollars) du ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- (iv) L'Agence a reçu des fonds de 0,3 million de dollars (2018 – 0,1 million de dollars) de la part de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour le projet pilote de rémunération au rendement.
- (v) Comme il est indiqué dans la note 3 c), l'Agence a accordé un prêt de 120 millions de dollars, en cours, à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier.

**Notes afférentes aux états financiers**  
**31 décembre 2019**

- (vi) L'Agence a reçu des revenus de 0,031 million de dollars (2018 – 0,026 million de dollars) du ministère des Richesses naturelles et des Forêts pour les services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées rendus. Ces services ont été fournis à des tarifs concurrentiels, semblables à ceux dont bénéficient d'autres clients de l'AOE.
- (vii) L'Agence a reçu des revenus de 0,028 million de dollars (2018 – 0,032 million de dollars) du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs pour le Programme Expérience Été.
- (viii) L'Agence compte sur la province pour traiter la paie et administrer les avantages sociaux, ainsi que pour obtenir des services juridiques et de vérification interne. La province assume certains de ces frais administratifs.